

# Ouest france

5-3-2007

Justice et Liberté

## Total dans le collimateur de Colère Noire

Plusieurs centaines de participants, dont des associations et collectifs comme Greenpeace, Citoyens anti-marée noire, Natur'action, Bureau Horizons, Alisée, Action conso, les Déboulonneurs ou le manifeste des désobéissants ont participé, à Corse, au festival Colère Noire organisé par Rutabaga et Cœur Feu ainsi que Faut qu'on s'active. Le navigateur Jo Le Guen a, au cours d'un débat, évoqué le procès de Total lié au naufrage de l'Erika : « Total n'est juridiquement coupable que si on

peut apporter la preuve que la cargaison comportait des molécules interdites classées dans la catégorie déchets industriels. C'est possible ! Véritable porte-voix d'un discours citoyen lucide et responsable, le mouvement, lancé il y a un an à Rennes, partageant les valeurs d'engagement de tous, devrait couvrir toute la France ! » La musique est aussi un tremplin pour mieux faire comprendre le sens de l'action engagée. Six groupes y ont contribué samedi.

L'ALSACE

FRANCE

26-11-2005  
(sic)

## Les antipubs en action à Paris



Des « déboulonneurs » en lutte contre « l'invasion publicitaire », hier soir à Paris.

Des membres du « collectif des déboulonneurs » ont barbouillé des affiches publicitaires, hier soir en plein centre de Paris, sous les applaudissements d'une centaine de militants antipub et la surveillance de quelques policiers qui les ont laissés repartir sans même relever leurs noms.

# Deux "barbouilleurs" de pub jugés aujourd'hui

MIDI LIBRE  
9-3-2007

Le 26 mai 2006, vers 19 h 15, François Jourde, enseignant de 33 ans et Sara Martinez, traductrice de 26 ans, tous deux membres du Collectif des Déboulonneurs gardois, sont arrêtés.

Ils venaient d'inscrire, à la bombe de peinture, sur des panneaux publicitaires, « Halte au matraquage » et « Publicité = pollution visuelle ». Ils seront jugés aujourd'hui, au tribunal correctionnel d'Alès, à 14 heures.

Mercredi, à Nîmes, les deux prévenus ont donné une conférence de presse, en compagnie de l'élu vert Silvain Pastor, cité comme témoin, pour expliquer les motifs de leurs actes.

« On ne veut pas s'affranchir des lois, explique François Jourde. Mais le barbouillage est un moyen d'action pour revendiquer une loi supérieure. Ce que nous souhaitons, c'est rendre

compte de nos actes lors du procès, pour aborder la question de l'affichage publicitaire sur le fond. » Le collectif des déboulonneurs, souhaite en effet, par ses agissements, alerter l'opinion publique.

Ses différents barbouillages, comme récemment près du centre Pablo-Neruda (lire Midi Libre du 27 février), se

font ouvertement, si possible en présence de la presse et de la police. « Notre stratégie, indique Sara Martinez, c'est de faire comme une nuée de moustiques. On pique la grosse bête plusieurs fois pour qu'elle tombe. »

La "grosse bête", l'affichage publicitaire à grande échelle, est analysée par le collectif

comme un pollueur des consciences et des paysages.

Les Déboulonneurs aimeraient le réduire à des tailles plus modestes, soit des panneaux de 50x70 cm « comme pour l'affichage d'opinion et associatif ». Ils ne souhaitent pas une suppression totale des publicités mais la « fin du matraquage ».

Silvain Pastor s'est porté solidaire de l'action des Déboulonneurs. « C'est une action de désobéissance civique, note-t-il, qui permettra aussi de faire respecter la loi contre l'affichage illégal. »

Aujourd'hui, les prévenus seront défendus par Me François Roux.

Ils risquent 3 750 € d'amendes, des travaux d'intérêt général, la privation de droits civiques et l'interdiction d'exercer une fonction publique. •

Adrien BOUDET



Les Déboulonneurs sont aussi passés à l'action à Nîmes. Archive